

Pas d'exclusion des personnes de plus de 55 ans

Le groupe PBD a déposé une motion visant à améliorer la situation des personnes de plus de 55 ans en recherche d'emploi. Il s'agit d'empêcher l'exclusion des personnes de plus de 55 ans qui ont réalisé pendant au moins 10 ans un revenu soumis à l'AVS.

Bien qu'elles disposent d'une solide et longue expérience professionnelle, les personnes de plus de 55 ans qui perdent leur emploi ont souvent de grandes difficultés à en retrouver un. La motion déposée aujourd'hui par le PBD vise à améliorer cette situation : les chômeuses et chômeurs plus âgés doivent rester inscrits auprès d'un ORP jusqu'à ce qu'ils atteignent l'âge de la retraite. Ils peuvent ainsi continuer à bénéficier des mesures d'insertion professionnelle et touchent des prestations complémentaires.

Outre la stabilisation et la sécurisation durable de nos institutions sociales, l'amélioration de la situation des employées et employés plus âgés sur le marché du travail constitue l'une des préoccupations majeures du PBD. Le financement et la mise en œuvre des mesures demandées dans la motion sont réalisables.

Renseignements :

Rosmarie Quadranti, conseillère nationale, 079 865 66 11

08.05.2019